



Veille Légale Février 2021

Règlement (UE) 2021/267 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2021 établissant des mesures spécifiques et temporaires dans le contexte de la persistance de la crise de la COVID-19 relatives au renouvellement ou à la prolongation de certains certificats, licences et agréments, au report de certaines vérifications périodiques et formations continues dans certains domaines de la législation en matière de transports et à la prolongation de certaines périodes visées par le règlement (UE) 2020/698 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0267&from=FR>

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0267&from=FR>

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0267&from=FR>

Loi du 5 février 2021 relative à l'interopérabilité ferroviaire, à la sécurité ferroviaire et à la certification des conducteurs de train.

<http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-loi-2021-02-05-a121-jo-fr-pdf.pdf>

Règlement grand-ducal du 5 février 2021 abrogeant

1. le règlement grand-ducal du 21 septembre 2009 sur la certification en matière de sécurité des entreprises ferroviaires ;

2. le règlement grand-ducal du 21 septembre 2009 sur la certification en matière de sécurité du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire ;

3. le règlement grand-ducal du 1er juin 2010 relatif à l'interopérabilité du système ferroviaire ; et

4. le règlement grand-ducal du 16 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le réseau ferré luxembourgeois.

<http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-rgd-2021-02-05-a122-jo-fr-pdf.pdf>

Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine non-électrique applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

<http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-pa-2021-02-17-a126-jo-fr-pdf.pdf>

Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine électrotechnique applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

<http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-pa-2021-02-17-a127-jo-fr-pdf.pdf>

Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine des télécommunications applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

<http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-pa-2021-02-17-a128-jo-fr-pdf.pdf>

A titre d'information :

Cette veille légale ne dégage pas les acteurs comme le Gestionnaire de l'Infrastructure (GI), les Entreprises Ferroviaires(EF), les Entités en Charge de l'Entretien (ECE), les Organismes Notifiés (NoBo), les Organisme Désignés (DeBo), les Organismes de l'Évaluation du Risque (AsBo), ... de leurs responsabilités d'effectuer :

- leur propre veille légale et réglementaire ;
- la mise en conformité de leurs activités aux exigences applicables.